


# Sommaire

Edito

Budgets et Délibération Conseil Municipal

Travaux réalisés et achat matériels

Travaux en cours

Espace collaboratif et partagé

Projets à l'étude

Adressage

Plan communal de sauvegarde

Les Associations

## Edito



Mesdames, Messieurs,
Chers Amis,

Après un printemps et un été pluvieux, Bétaille vient de connaître un phénomène de pluies torrentielles très localisées qui ont provoqué un déluge d'eau boueuse dans une partie de notre centre bourg.
Cette situation, par son ampleur, sa rapidité, a provoqué des dégâts sur de nombreuses habitations, réserves, cours, garages, et engorgé trottoirs et ouvrages d'évacuation d'eau pluviale tout au long de la Départementale 803.
Nos équipes d'entretien furent réquisitionnées pendant plusieurs jours pour aider les sinistrés et nettoyer routes, rues et trottoirs. Une balayeuse venue de Brive et une entreprise de débouchage ont nettoyé le réseau pluvial.
J'ai pu lire les commentaires sur les réseaux sociaux ; je peux comprendre l'impatience mais des avis disproportionnés, hors sujet et injustifiés devant des faits exceptionnels n'apportent aucunes solutions.
J'ai, par contre, rencontré et échangé avec beaucoup d'entre vous, sinistrés, plus ou moins impactés, merci pour votre compréhension et pour le soutien que vous avez apporté à l'égard de nos employés municipaux pour leur travail et efficacité.

Début 2024, votre conseil municipal a défini les orientations budgétaires en matière de fonctionnement et d'investissement dans un contexte difficile où l'incertitude des montants des aides de l'Etat et de la Région sur nos projets d'investissement nous a conduit à décaler l'ouverture de certains chantiers.

Les résultats très positifs de l'année 2023 sur l'ensemble de nos budgets ont permis d'apporter de

**Votre bulletin d'information municipale, n° 30, décembre 2024**

*Directeur de la publication : Christian DELRIEU*
*Ne pas jeter sur la voie publique - Imprimé par nos soins*

l'autofinancement sur nos projets, de conforter les plans de financement et de permettre la poursuite de notre plan prévisionnel d'investissement. A la lecture de ce journal vous pouvez prendre connaissance de notre situation financière et des divers projets réalisés, en cours ou à venir.

2025 verra le démarrage des travaux pour la réalisation de l'espace collaboratif et partagé place de la Fontaine.
L'appel d'offres a été réalisé et beaucoup d'entreprises locales y ont répondu.

La Maison de Santé, l'Espace e-culturel, l'Agence postale sont bien fréquentés. Le souci majeur fut l'arrêt maladie du Docteur Dominique SYGALL, son état de santé s'améliore, il a rejoint son domicile et prévoit de reprendre son activité en début d'année. Nous lui souhaitons un bon rétablissement.

Une réflexion est conduite par le conseil municipal avec l'aide de la MSP Uxello et la Mairie de Puybrun, pour la mise en place d'un centre de santé et d'une SCIC permettant le salariat de professionnels de santé. La SCOOP Occitanie, l'ARS, la FNCS Occitanie et la CPAM instruisent le dossier.

Le projet de requalification urbaine et liaisons douces Ecole-Centre Bourg est aujourd'hui pré-opérationnel. Le Cabinet d'Etudes DEJANTES peut préparer les appels d'offres pour le début de l'année 2025.
Ce projet était prévu pour une 1ère tranche fin 2024, non retenu par l'Etat, il se trouve décalé pour une aide DETR courant 2025.
Ce beau projet se déroulera en deux tranches de travaux sur deux années budgétaires.
Cet important programme de désimperméabilisation, de requalification complète de la cour d'école et des abords, avec sécurisation de la voie piétonne jusqu'au nouveau « Square RIGAL » (achat de la maison, jardin, garage par EPF). Ce nouvel espace permettra la réalisation de parkings filtrants, d'un espace repos. Cet espace de respiration permettra d'envisager la création de nouvelles activités.
Un seul passage piétons sur la Départementale 803 permettra aux élèves, enfants du centre de loisirs et à vous, d'éviter le carrefour très circulé pour se rendre à l'espace culturel, à la maison de santé ou aux commerces. La place de la salle polyvalente sera réaménagée dans ce programme 2ème tranche.

Vous voyez une nouvelle fois notre politique d'achats de foncier, de bâtis, nous permet d'aménager, de moderniser et d'apporter à nos habitants, grands et petits, une meilleure qualité de vie et de services.

Pour mener à bien tous ces dossiers, je tiens à remercier mes adjoints, chacun dans leur domaine de compétence, le conseil municipal pour leur engagement, dans un climat de travail apaisé et collégial.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude envers nos services administratifs pour leur compétence, et leur engagement au quotidien. Leur travail essentiel contribue de manière significative à la bonne marche de nos projets.
Je souhaite également remercier chaleureusement notre équipe d'agents techniques pour leur polyvalence et leur professionnalisme. Leur capacité à réaliser des travaux de grande qualité en régie nous permet d'optimiser notre efficacité.

Un grand merci également à nos agents du service entretien, ainsi qu'à ceux des services scolaires et périscolaires, pour leur dynamisme et leur dévouement. Leur travail quotidien assure non seulement le bon fonctionnement de nos établissements, mais aussi le bien-être des enfants et de nos habitants

Merci à vous tous pour votre participation à notre mieux vivre, nos nombreuses associations sont un bel exemple de dévouement et d'animations pour notre commune.

Très cordialement,





# Budget MUNICIPAL

## 2023

Dans un contexte d'inflation, les dépenses générales de fonctionnement se sont élevées à 284 046,84 € en 2023, marquant une augmentation de 15 % par rapport à 2022.

Les dépenses de personnel ont subi également une augmentation de 6% et représentent 421 848.25 €.

Cela s'explique par le maintien du remplacement de 2 agents en arrêt maladie. Cette augmentation reste toutefois atténuée par le remboursement de l'assurance (69 076.27 €).

Les charges de gestion courantes sont quant à elles en baisse en 2023 (131 857.57 €). Cette baisse s'explique par l'absence de besoin de financement du budget propre à la maison de santé.

En 2023, les produits d'imposition ont évolué positivement avec 522 018 € perçus en 2023, sans augmentation des taux sur l'année 2023. Les dotations de l'Etat ont été maintenus à la même hauteur qu'en 2022 (312 235.24€).

Le montant en hausse des recettes exceptionnelles (49 818.69 €) correspond à des ventes de terrains et matériels en 2023 (EPAREUSE, et TRACTOPELLE, vente terrains...) et des remboursements d'assurance (sinistres...).

Le dépenses investissements réalisées en 2023 ont consisté en la reprise des filets des paniers de basket à l'aire de jeu du Couderc, les esquisses pour les aménagements paysagers aux abords de l'école et du bourg, l'avant-projet d'aménagements fonciers à LACAPELLE, les travaux de création des WC publics au Couderc, la fin de l'adressage Municipal, des aménagements sécuritaires dans le Bourg, la rénovation de l'éclairage public sous le saule pleureur dans le Bourg, du matériel et engin pour les services techniques (Tarière, tronçonneuse, groupe électrogène, perforateur, Débroussailleuse, et épareuse), les tables de la salle polyvalente, et les premières missions techniques du projet de l'espace collaboratif et partagé).

## 2024

### *Budget Primitif 2024*

**Le budget 2024 a été établi avec la volonté :**
**- de maitriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus;**
**- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ; 2 emprunts sont prévus en 2024 (achat maison « Rigal » à l'EPFO et construction d'un espace collaboratif et partagé)**
**- de mobiliser des subventions chaque fois que possible.**

### *Contexte*

En 2024, la commune est parvenue à augmenter sensiblement son résultat d'exécution permettant l'augmentation de sa capacité d'autofinancement. Notre CAF Brute doit encore être augmentée pour permettre des investissements d'envergure. Cette année le budget sera voté sous la nouvelle nomenclature M57.

### *Le budget de fonctionnement*

Les dépenses de fonctionnement sont en augmentation du fait de l'augmentation des charges de fonctionnement (inflation) et charges de personnel. Cette augmentation s'explique par le remplacement nécessaire de 2 agents en long arrêt de travail et l'impossibilité de connaître les conditions ou la finalité de ces arrêts. Une provision suffisante est donc faite pour pouvoir assumer l'ensemble des postes, titulaires et remplaçants.
Pour information, en 2024, la participation communale au SIVU des 4 Coteaux restera augmentée suite à l'évolution des statuts de ce dernier.
Les recettes de fonctionnement 2024 sont en augmentation également et représentent 1 961 439.38 €uros y compris l'excédent reporté de 2023 (894 339.38 €).
La fiscalité est en hausse du fait d'une augmentation de 1% des 3 taxes sur la part Communale et l'augmentation des bases par l'Etat.
Les dotations de l'Etat : La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et les Dotations Nationales de Péréquation (DNP) sont stables cette année. La Dotation Solidarité Rurale (DSR) est en augmentation.

### *Le budget d'investissement*

Les principaux projets de l'année 2024 qui pourraient être réalisés :
- Divers aménagements de bâtiments municipaux, dont les reprises des toitures de la mairie et services techniques, la climatisation de la salle des mariages et du Conseil Municipal, des travaux informatiques et électriques à la mairie et aux services techniques ;
- Des achats de terrains et immeubles (Achat maison RIGAL à l'EPFO) ;
- Le renouvellement du camion et de la tondeuse autoportée (avec subventions des Bps annexes AEP et ASST) ;
- Des aménagements d'espaces publics (aménagements urbains et espaces verts) ;
- Des viabilisations de réserves foncières municipales ;
- Un projet d'espace collaboratif et partagé (reprise du foncier

programmée avec l'EPFO) ;
- L'aménagement du cœur de village avec le solde du fond de concours à verser à CAUVALDOR ;
- Un projet de requalification urbaine et liaisons douces entre l'école et le Bourg (Etudes, BET, plans topos...).

***Les données synthétiques du budget 2024***
La section de fonctionnement est équilibrée à 1 961 439.38 €
La section d'investissement est équilibrée à 909 710.00 €

***Les Budgets annexes*** (Maison médicale, Plus Communal, AEP, et Assainissement)

| BUDGETS M57 | SECTION | 2023 (Dépenses) | 2024 |
|---|---|---|---|
| MAISON DE SANTE et ESPACE CULTUREL | Fonctionnement | 78 660.08 € | 91 224.95 € |
| | Investissement | 270 981.58 € | 140 700.00 € |
| PLUS COMMUNAL | Fonctionnement | 117 163.19 € | 127 202.42 € |
| | Investissement | 49 328.90 € | 62 814.40 € |
| **BUDGETS M49** | **SECTION** | **2023 (dépenses)** | **2024** |
| Assainissement | Fonctionnement | 104 958.15 € | 100 052.36 € |
| | Investissement | 72 411.84 € | 84 366.62 € |
| A.E.P | Fonctionnement | 171 383.23 € | 176 769.51 € |
| | Investissement | 118 136.29 € | 92 299.57 € |

La capacité d'autofinancement (CAF) est un enjeu majeur pour permettre à notre commune de réaliser des investissements conséquents. La CAF de la commune est en forte hausse.
Au 31/12/2023, notre C.A.F brute est de 298 000 € (rappel au 31/12/21 : 25 041 €, au 31/12/2022 : 131 999 €) et notre C.A.F nette est également en hausse avec 238 371 € (rappel 31/12/22 : 71 149 €).

***Endettement de la Commune et capacité de désendettement***
En 2023, la commune a eu recours à l'emprunt : 1 emprunt de 40 000 €.
Il faut préciser qu'une grosse partie de cette dette est dite « remboursable » car elle concerne pour sa majeure partie l'acquisition d'immeubles générant des loyers.
En 2024, deux emprunts sont prévus, les comptes 66111 et 1641 sont donc augmentés afin de faire face, si besoin, à une échéance en 2024.
Au niveau de notre capacité de désendettement, cet indicateur est très satisfaisant pour le Commune.
En effet, selon la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) si le ratio de désendettement d'une commune est < à 3 ans, l'endettement de la collectivité est faible ;
- entre 3- 6 ans, l'endettement est maîtrisé ;
- entre 6-9 ans, il est élevé ;
- de 9 à 12 ans, c'est un seuil d'alerte l'endettement est très élevé et au-delà de 12 ans, c'est un sur endettement avéré.
Bétaille se trouve actuellement dans le ratio < 3 ans.

***Niveau des taux d'imposition***
Les taux d'imposition sont augmentés de 1% en 2024.

| 3 Taxes | Taux de référence 2023 | Augmentation des taux | Taux 2024 | bases prévis.2024 | produit correspondant |
|---|---|---|---|---|---|
| Foncière (Bâti) | 44.45 % | + 1% | 44.89 % | 1 185 000 | 531 947 € |
| Foncière (non Bâti) | 191.39% | + 1% | 193.30 % | 61 300 | 118 493 € |
| TH (RS) | 10.26% | + 1% | 10.36 % | 459 800 | 47 635 € |
| | | | **TOTAL** | **3 TAXES** | **698 075 €** |

| Produit attendu Des 3 taxes (cf. ci-dessus) | Contribution Coefficient correcteur (Réforme fiscale) | MONTANT PREVISIONNEL FISCALITE DIRECTE LOCALE BP 2024 (Compte 73 111) | + Allocations compensatrices (Compte 74 833) | + IFER (Compte 73 132) |
|---|---|---|---|---|
| + 698 075 € | - 142 851 € | = 555 224 € | + 6 123 € | + 9 223 € |

SOIT UN TOTAL DES RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES POUR 2024 DE 570 570€.
Le produit fiscal 2024 sera donc en hausse.

***Principaux ratios au 31/12/2023***
1. Charges générales de fonctionnement / habitant : 259 €
2. Dépenses réelles de personnel / habitant : 321 €
3. Dépenses directes d'équipement d'investissement / habitant : 118 €
4. Produits réels de fonctionnement / habitant : 991 €
5. Produits des ressources fiscales / habitant : 430 €
6. Dotations et participations / habitant : 284 €

Ces éléments sont cohérents avec ceux constatés au niveau Régional, Départemental et National.

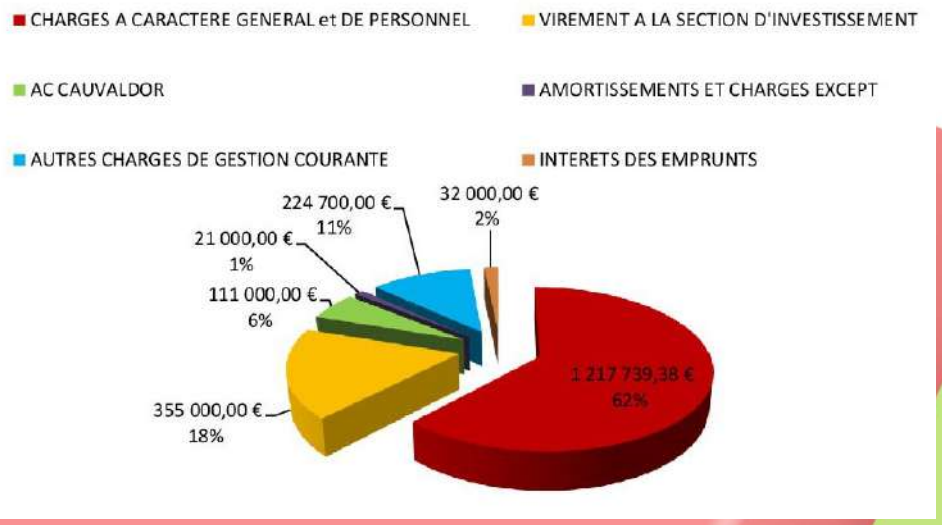
***Effectifs de la collectivité et charges de personnels***
Les effectifs de la Commune se répartissent comme suit :

- Agents titulaires :
o Catégorie A : 1 agent
o Catégorie C : 6 agents

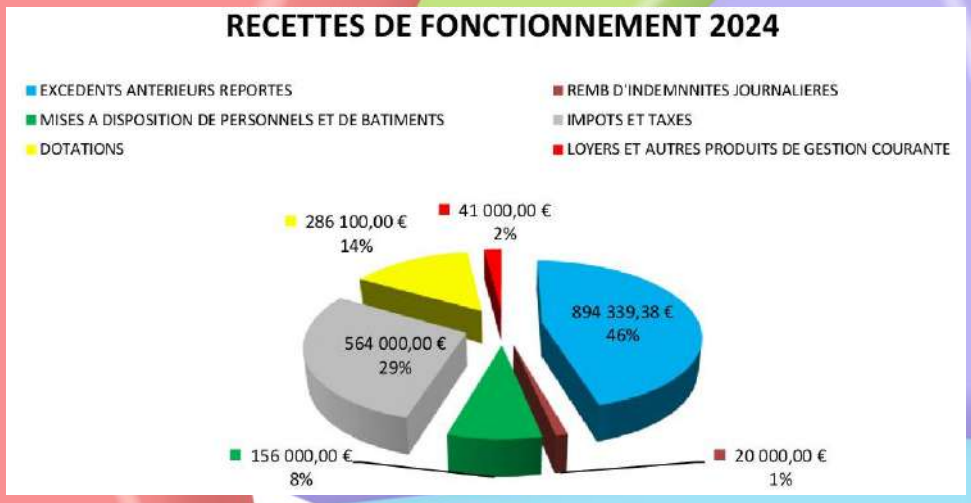
- Agents non-titulaires :
o Catégorie C : 7 agents

Les charges de personnel représentent 43 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement. Elles ne sont pas représentatives de la charge réelle puisqu'elles sont abondées du fait de la prise en compte de 2 congés maladies longues durées de 2 agents.
En 2023, elles ont représenté 321 € par habitant. Le ratio départemental est de 351 €, le ratio régional est de 355 et le ratio national est de 307€ par habitant.
Il est à noter qu'il n'est pas pris en compte dans ce calcul les remboursements des mises à disposition de ces personnels qui viennent en diminution de ce ratio (remboursement d'indemnités journalières, diverses mises à disposition de personnels à la Poste, aux Budgets annexes, à Cauvaldor, au SIVU 4 coteaux et au Syndicat de pesage…). La charge de personnel nette se trouve alors largement diminuée et représente alors seulement 17 % des dépenses de fonctionnement.

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024



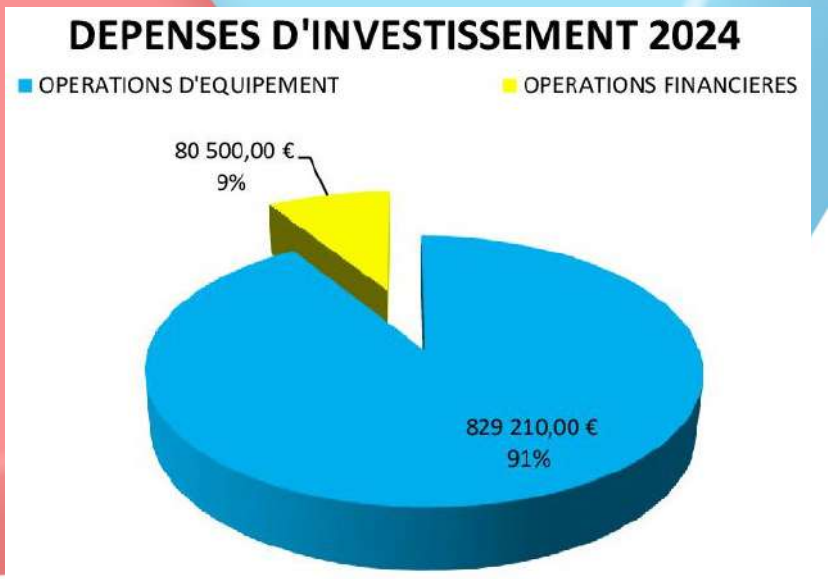

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024




## RECETTES INVESTISSEMENT 2024




## DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024





# CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil Municipal du 29 janvier 2024

***Eau et Assainissement** : Audit des services et futurs modes d'exploitation financé par le SMECMVD*

Audit des services et futurs modes d'exploitation financé par le SMECMVD.
En 2026 fin de la compétence, transférée à Cauvaldor. Cauvaldor étudie la charge de celle-ci ou son transfert à des syndicats ou régies.
Syndicat Mixte des Eaux du Causse de Martel et de la Vallée de la Dordogne : Bétaille peut adhérer au syndicat. Proposition du syndicat pour une étude gratuite et sans engagement d'adhésion ultérieure au syndicat.
Cauvaldor a lancé une étude : quel est le volume de compteurs nécessaires pour faire vivre une régie ?
Contrat actuel avec la SAUR : fin au 31 12 2024 : Prolongation possible d'un an avec la Saur.
Le CM autorise la Commune à participer à l'audit des services et futurs modes d'exploitation piloté et financé par le S.M.E.C.M.V.D et mandate son Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'aboutissement de cette étude.

***Eau et Assainissement** : Réhabilitation de la station de traitement des eaux usées de BETAILLE : Choix du maître d'œuvre et signature du Marché*

Agence de bassin a classé l'extension de la lagune de BETAILLE comme prioritaire.
Consultation dématérialisée pour le recrutement du maître d'œuvre (supervision/conduite des travaux/étude) pour cette opération lancée en novembre 2023.
Après présentation du rapport d'analyse des offres effectué par les services du SYDED du Lot, le Cabinet DEJANTE EAU ET ENVIRONNEMENT SUD-OUEST (46 400 SAINT-CERE) est désigné comme maître d'œuvre de l'opération dont la proposition de mission se monte à 29 612.50 € HT (5.75% du montant HT des travaux).

## Conseil Municipal du 18 mars 2024

***Approbation des comptes administratifs et comptes de gestion 2023***

Monsieur le Maire laisse la Présidence à M. GUINOT, Maire-Adjoint.
Approbation des comptes administratifs et comptes de gestions des budgets :
SERVICE EAU DE BETAILLE
SERVICE ASSAINISSEMENT DE BETAILLE
COMMUNE DE BETAILLE
MAISON MEDICALE ET ESPACE CULTUREL
PLUS COMMUNAL DE BETAILLE

***Adhésion à la compétence « traitement des boues » du SYDED du Lot***

Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.
CD informe l'assemblée que le SYDED dans le cadre de sa compétence « Assainissement » propose à ses adhérents d'assurer la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées ainsi que la prise en charge globale des boues produites, quels que soient leur nature (liquide ou pâteuse) et leur mode d'élimination (épandage, compostage, incinération…). Prestation soumise à participation.
Bétaille est déjà adhérente au SYDED pour la compétence « Assainissement », Délibération nécessaire pour l'option « traitement des boues de stations d'épuration ». Dans le cadre des travaux de réhabilitation de la station de lagunage, cette adhésion serait nécessaire.
Adhésion à l'unanimité au SYDED du Lot à compter du 1er avril 2024 pour le traitement des boues de stations d'épuration de la collectivité.

***Préparation budgétaire 2024** : débat d'orientation budgétaire*

Dossiers en continuation sur 2024 :
- Sanitaires publics au Couderc.
- Espace collaboratif et partagé en centre-bourg.
- Viabilisation de terrains ( réseaux humides et secs)

Projets au budgets 2024 :
- o Changement camion benne 3T5.
- o Achat de petits matériels divers : poste à souder, etc....
- o Reprise et achat nouvelle tondeuse autoportée
- o Informatique aux services techniques
- o Mise aux normes électriques aux abords du terrain de jeux du Couderc.
- o Réfection tôles bardage et porte Hangar municipal.
- o Reprise de la toiture de la mairie.
- o Climatisation de la salle des mariages / CM.
- o Mise aux norme du réseau informatique de la mairie et mobiliers
- o Réhabilitation de la lagune
- o Etanchéification des regards d'assainissement au Bourg
- o Installation du cabinet médical n°2
- o Achats de terrains
- o Achats EPFO et extension de la convention

SERVICE EAU DE BETAILLE
- pas d'augmentation des tarifs en 2024

SERVICE ASSAINISSEMENT DE BETAILLE
- augmentation de 4%

COMMUNE DE BETAILLE
- augmentation des taxes de 1%



# CONSEIL MUNICIPAL

## Conseil Municipal du 27 mai 2024

***Avis sur le projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat, PLUI-H de CAUVALDOR***

Le Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLUi-H) est un document de planification qui fixe les règles d'urbanisme pour les 77 communes du territoire de Cauvaldor : les grandes orientations en matière d'habitat, de déplacements, d'aménagement urbain et de services.
Il fixe également les règles d'occupation et d'utilisation du sol, c'est-à-dire les zones où l'on peut construire et celles que l'on souhaite protéger.
La loi impose que le PLUi soit compatible avec le SCoT, il viendra donc traduire de manière opérationnelle, à l'échelle de la parcelle, les orientations du SCoT du Nord du Lot.
CD Présente règlement, zonage et OAP et à l'unanimité il est donné un AVIS FAVORABLE sur le projet de PLUI-H tel qu'arrêté par le Conseil Communautaire de CAUVALDOR du 22/04/2024

***Projet de requalification urbaine et liaisons douces : Ecole / Centre- bourg***

Montant HT de l'opération : 853.697,50 €,
Dont 673.617,50 € de travaux.

- Achat auprès de l'EPFO (Etablissement Public Foncier d'Occitanie)
Manque fiche de prix de le Région pour finaliser le projet.
- Plan de financement et demande de subventions auprès de la Région et du Département
Pour le Département : le dossier scindé en deux parties : cour d'école et centre-bourg. Montant des dépenses éligibles aux critères des aides du Département sur les « Espaces publics » : 135 290.00 € H.T. Montant des dépenses éligibles aux critères des aides du Département d'aménagement de l'école et de ses abords » : 441 300.00 € H.T
Pour la Région : un seul dossier peut être déposé. Montant des dépenses éligibles aux critères des aides de la région : 507 942.50 € HT

Plan de financement :
- Subvention État : 30 % (D.E.T.R / D.S.I.L) : 254 658.75 €
- Conseil Départemental du Lot 20 % (FAST ESP PUBLICS): 27 058.00 €
- Conseil Départemental du Lot 20 % (FAST ESP PUBLICS) : 88 260.00 €
- Conseil Régional Occitanie 20% (dépenses plafonnées à 400 000€) : 80 000.00 €
- Agence de l'Eau (50% des dépenses éligibles) : 225 875.00 €
- auto financement (21%) (estimation) : 177 845.75 €
TOTAL : 853 697.50 € H.T

***Achat d'une partie des parcelles AI 298/299 au lieu-dit « Lac del Cirey»***

Monsieur le Maire a une proposition d'achat de plusieurs parcelles le long de la Dordogne dont une scierie présentant un caractère patrimonial à préserver. Ce dossier pourrait être étudié dans le cadre des aménagements pour la voie verte. Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour avancer dans ce dossier.

## Conseil Municipal du 29 juillet 2024

***Délibération sur le remplacement de la tondeuse CUB CADET Z5***

Nécessité de renouveler la tondeuse actuelle autoportée CUB CADET Z5 152 cm suite au coût important de sa réparation. Geste commercial RURAL MASTER : Reprise de la tondeuse en l'état 7 300 € (Net de TVA) + remise sur son remplacement. Tondeuse proposée : AUTOPORTEE CUB CADET Z7 + Kit Homologué ROUTE + large coupe à 183 cm : 21 300 € TTC. Soulte totale due de 14 000 € TTC

***Délibération sur aménagement d'une fontaine au Bourg***

Proposition d'aménagement d'une fontaine en couleur, jet moussant en mouvement jusqu'à 2,50 m, eau d'irrigation en circuit fermé, fond étanche en inox devant la maison de santé. Projet à +/- 20.000 €. Travaux de terrassement, de nivelage en régie. Accord sur principe, étude à affiner.

***Création d'un SCIC***

Une SCIC est une société facilitant la production ou la délivrance de certains biens et services sur le territoire, dans une optique d'utilité sociale. Etude de besoin et/ou faisabilité en cours, vote de principe pour autoriser M. le Maire à avancer dans cette étude. Dans la positive, sera soumis au prochain CM.

***Nomination des coordonnateurs et agents recenseurs : recensement de la population de janvier – février 2025***

Coordonnateurs : Nathalie ARESTIER, Virginie BETAILLON et Andrée KYSEL suppléante.
Agents recenseurs : Mme Betty FOUSSIGNIERE (1 district) et Monsieur Jean-Pierre KYSEL (2 districts)
Dépense aidée par dotation Etat.



# CONSEIL MUNICIPAL

***Questions diverses***

Le Conseil Municipal tient à exprimer ses plus vifs remerciements à l'entreprise PFA Concept Terrasses qui a généreusement offert plusieurs équipements destinés à améliorer notre cadre de vie :

- Deux jardinières placées dans le bourg, afin d'embellir notre village,
- Un banc anti-intrusion à proximité de la maison de santé, pour garantir la sécurité de nos habitants,
- Un composteur au lotissement Les Terrasses de Lacapelle, pour encourager la gestion des déchets organiques,
- Des cache-poubelles le long de la D803, contribuant ainsi à préserver la propreté et l'esthétique de notre environnement.



Ces généreuses contributions sont une véritable valeur ajoutée à notre commune !

**Conseil Municipal du 30 septembre 2024**

***Achat des parcelles AB 451 et AB 53 au Bourg de BETAILLE***, parcelles soumises à emplacement réservé (PLUIH) pour projets municipaux : extension de la maison de santé, création d'un cheminement piéton sécurisé, parking de stationnements publics…
Prix de vente : 22 000 €uros (+ honoraires du mandataire de 4 000 € et les frais d'acte estimés à +/- 3 200 €), soit un coût total de près de 29 200 €.

***Achat des parcelles AB 158, AB 446 et AB 454*** à l'EPFO d'Occitanie via la convention E.P.F.O conclue avec la Région Occitanie. L'acte de cession peut être suivi par Maître FARGUES de Vayrac
Prix d'achat TTC fixé par l'EPFO : 116 957.77 €

***Travaux de renaturation Bourg – Espaces Publics – Ecole et abords*** *: Demande de subvention DETR 2025*
Projet non retenu pour la DETR 2024. Nouvelle demande sur l'exercice 2025. Taux subvention à 30% au titre de l'aménagement des espaces publics et mobilités douces (VII-A-1).
Nouveau découpage en 2 tranches ( 2025-2026) :
- Tranche ferme : Square Rigal et Cour de l'école (TF)
- Tranches optionnelles : Espaces culturels (TO2), Abords de l'école (TO1), et Espace du Couderc ( TO3)

Montant total du projet (estimation) : 898.497.50 € H.T
Subvention DETR demandée tranche ferme : 137 748,75 €
Subvention DETR demandée sur tranches optionnelles : 101 800,50 €

***Accompagnement - Création d'une SCIC « BETAILLE-CENTRE DE SANTE "***
Vulnérabilité de la situation : départs à la retraite des professionnels de santé, remplacements délicats.
Les difficultés de recrutement de nouveaux professionnels de santé préoccupent le conseil.
CD propose la création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) « Bétaille- Centre de Santé » (association de personnes physiques ou morales) afin de pouvoir recruter des médecins en leur offrant un contrat de travail.
Professionnels visés : praticiens en médecine générale, spécialisée, ainsi que des professions paramédicales.

Débat autour de l'objet social de la SCIC "BÉTAILLE-CENTRE DE SANTÉ" :
· Exercice de la médecine générale et spécialisée, ainsi que des professions paramédicales : embauche, mise à disposition de locaux et équipements, coordination.
· Prévention et éducation à la santé.
· Collaboration avec les acteurs locaux de la santé.
· Activités connexes et complémentaires (formations, organisation d'évènements, études, etc…)

Capital social et répartition :
Le capital social initial de la SCIC « Bétaille Santé » s'élèverait à 20 000 €, divisé en 80 parts sociales de 250 € chacune. Trois catégories d'associés seraient créées :
· Collectivités locales (Porteur de projet),
· Salariés (professionnels de santé et chargés de mission),
· Bénéficiaires.

Monsieur le Maire propose que la commune de Bétaille apporte un capital de 10 000 €, représentant 50 % du capital, soit 40 parts sociales.
L'Union Régionale des SCOP et SCIC Occitanie Pôle Pyrénées accompagnent les porteurs de projets dans la création de la SCIC : 3 600 € TTC.

***Achat d'une partie des parcelles AI 298/299***
Explication avec plan à l'appui par CD et BC. Possibilité d'achat de la parcelle afin de garder la scierie au nom du patrimoine de Bétaille. Budget prévisionnel : 1108 € + 184,80 € = 1 192,80 €. Donne pouvoir à CD et BC pour avancer sur cette affaire.

***Détachement de la voirie pour régularisation du domaine public à Lacapelle***
Validation du détachement pour avoir autorisation voirie et



# CONSEIL MUNICIPAL

branchements sur les quatre lots à Lacapelle.
Travaux estimés en 2025/2026. MD précise que la mutualisation ne sera sans doute pas totale par rapport à la qualité des réseaux transférés par les communes. Donne pouvoir à CD pour avancer sur cette affaire.

## Conseil Municipal du 18 novembre 2024

***Avancée du projet : BETAILLE – CENTRE DE SANTE***
La SCIC n'est pas suffisante pour embaucher un salarié dans le domaine médical. Un projet de santé doit être établi sur l'objectif suivant : renforcer l'offre médicale sur notre territoire accueillant 10.000 habitants (Lot/Corrèze, communes limitrophes). Dossier très lourd à construire, en cours.

***Examen d'une demande** : convention de financement d'études en médecine*
Une étudiante a pris contact avec la mairie pour financer son projet de médecine. Le Conseil apporte la réponse suivante : la municipalité ne peut se substituer à la compétence de Cauvaldor. Cauvaldor finance déjà les étudiants en médecine par conventionnement.

***Espace collaboratif et partagé** : Etude PV CAO, choix des entreprises, signatures des marchés, lancement des travaux*
Analyse des offres en CAO : Validé par CM.

***Délégation du service public d'eau potable** : Election des membres de la commission DSP*
Scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Commission présidée par le Maire. Une seule liste déposée et sont élus : DARNIS Marc, GUINOT Patrice, VIGUERARD Aurélie (titulaires) et ARESTIER Nathalie, Andrée, KYSEL, Jean GONCALVES (suppléants).

***Détachement de la voirie pour régularisation du domaine public à Lacapelle***
Création d'une voie d'accès publique et desserte des lots : Intégration des terrains au domaine public communal.
Cette voie est à nommer pour l'adressage des futurs lots créés : proposition validée : « route de la Clairière ».

***Achat d'une partie des parcelles AI 298/299***
Ajourné.

***Décisions modificatives budgétaires / Admissions en non-valeur***
Ø

***Préparation des décorations de fin d'année, festivités, organisation des Vœux Municipaux 2025***
Carte de vœux présentation à l'assemblée. Des modifications sont demandées. Décorations : fin novembre. Vendredi 17 janvier 2025 : vœux municipaux.

***Ajout à l'ordre du jour : Renaturation du bourg, demande DETR 2025***
Désimperméabilisation pour réintégrer de la verdure dans la commune. Demande DETR 2025 à la Préfecture du Lot : Nouveau découpage de travaux, et plan de financement modifié avec une tranche ferme et une tranche optionnelle qui deviendra la tranche 2 à venir.

***Questions diverses***
- 02 décembre 2024 : arrivée d'un médecin remplaçant pour deux jours par semaine et d'une infirmière de pratique avancée pour les renouvellements le mercredi. Janvier 2025 : le Docteur SYGALL devrait revenir à mi-temps.
- Demande de classement en catastrophe naturelle : résultat en attente
- Inondation : mesures prises : balayeuse, débouchage caniveau, nettoyage trottoir.



## Les nouveautés

### *Changement gros matériel*

Achat d'une tondeuse neuve avec kit homologué CUB CADET 183 cm : 21 300 € HT
- l'ancienne tondeuse a été rachetée par le vendeur pour 7 300 €)

Soit un total de 14 000 € HT




Achat d'un camion RENAULT : 42 900 €
- l'ancien camion a été vendu au pris de 5 500 €

Soit un total de 37 400 HT



Nombreuses sont les tâches à accomplir dans notre commune. Certaines seront plus visibles que d'autres mais sont toutes aussi importantes les unes que les autres. Du travail de fourmi aux travaux d'Hercule, Bétaille est entourée d'agents disponibles et compétents.

En Mairie vous serez reçus par ***Céline et Virginie B***. Vous y serez accueillis dans les meilleures conditions et elles s'efforceront de répondre au mieux à vos demandes ou vous orienteront vers les services adéquats.
Les horaires sont toujours les mêmes :
13h30 à 17h le lundi et vendredi
8h30 à 12h le mardi et jeudi
Téléphone : 05 65 32 41 03
Mail : mairie-betaille@info46.fr

Au détour de ruelles et routes, vous pouvez rencontrer nos équipes d'interventions techniques. Nos agents assurent une multitude de missions en toute polyvalence : entretien, rénovation, création, dépannage, réparation, préservation des locaux et des espaces verts, maintient en bon état des équipements divers, maintenance…

L'équipe technique se compose de:
***Joël, Régis***, ***Benjamin et Romain***.



***Denis et Jean-Jacques*** sont, quant à eux, arrêtés pour le moment.



# SECURISATION
## Marquage au sol

Tous les éléments peints ou imprimés sur les voies permettant de délivrer des informations aux usagers de la route sont considérés comme des éléments appartenant à la signalisation horizontale, également appelée “marquage au sol”.

La sécurisation du secteur de l'école était devenue indispensable afin de garantir la protection des élèves et leurs accompagnateurs prenant les transports scolaires.

La mairie a donc opté pour un marquage visible au sol et la mise en place de potelets pour délimiter l'espace piéton.

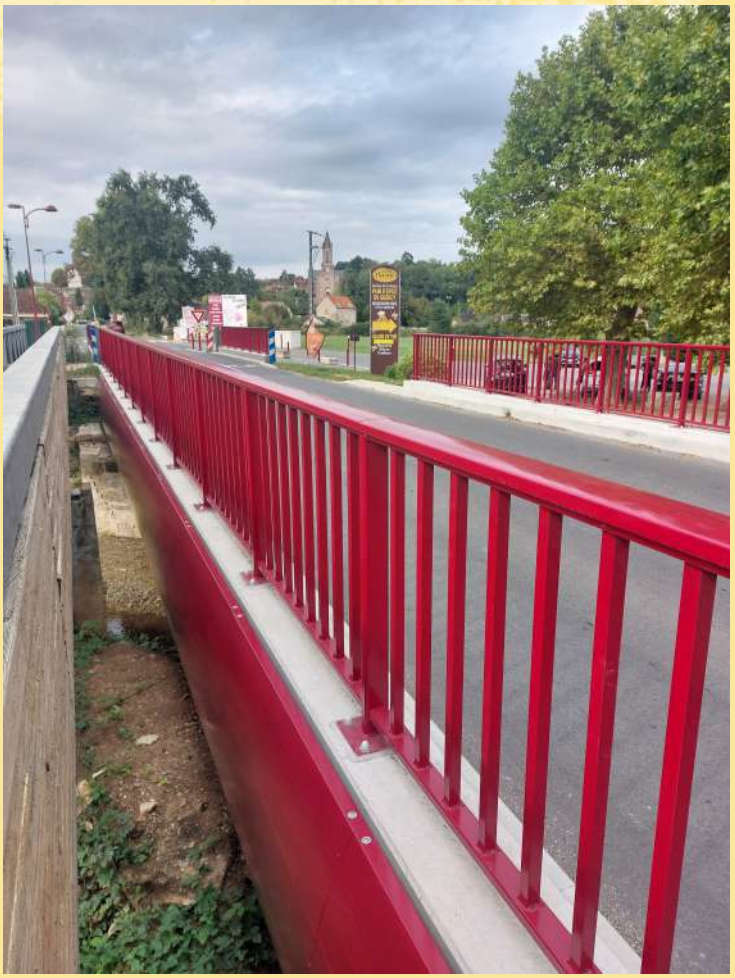
D'autre part, deux "cédez le passage" ont été installés sur la route de Carennac, de part et d'autre du passage clouté, toujours aux mêmes fins de protections par une signalisation verticale et horizontale.

***Pourquoi dit-on passage clouté ?***

*En 1923, on a des passages piétons aux bandes rouges. Ensuite, en 1925, le passage clouté apparaît. Il tient son nom de par l'élément qui le compose : de gros clous plats directement plantés entre les pavés des chaussées. D'abord en cuivre puis en acier forgé, leur tête fait environ 10 cm de diamètre.*
*Même si les clous ne sont plus utilisés, le "passage clouté" est toujours employé dans notre langage !*



# PONT DU PALSOU
## Mise en conformité



Comme indiqué précédemment dans le dernier Lou Bétaillais, les trois anciennes piles du pont étaient en très mauvais état provoquant le blocage des embâcles, ce qui peut conduire à des inondations.

A partir de septembre 2023, le Département du Lot a procédé à la réfection totale du pont du Palsou pour un montant total de 705.000 €.

La passerelle piétonnère a été entièrement rénovée permettant ainsi un accés sécurisé aux usagers.

La Commune a procédé au déplacement de la canalisation d'eau potable sous la passerelle.

Cette réalisation améliore l'entrée de Bétaille tout en garantissant un ouvrage répondant aux normes de sécurité.

## RATELIER A VELO

Cyclistes accueillis





Des rateliers à velo sont situés depuis plusieurs années aux niveau des commerces.
Il était nécessaire de pouvoir accueillir davantage de cyclistes sur Bétaille au niveau de la maison de santé et la salle polyvalente.
Bétaille se voit donc dotée de tous nouveaux rateliers aux couleurs de la commune et à l'abri des intempéries.




## TOILETTES PUBLIQUES

Espace de loisirs du Couderc



L'espace de loisirs du Couderc se dote de toilettes publiques.
Il devenait indispensable de mettre en place ce service pour les différentes manifestations qui s'y déroulent tout au long de l'année.

Leur création relève entièrement de travaux en régie, donc du travail de nos employés communaux.

***Espérons maintenant que chacun en fasse bon usage avec civisme et respect.***

# ROUTES ET VOIRIES

## Changement et réfection

***Pour votre sécurité, il est désormais interdit de stationner sur la route de La Bouygue.***




Le stationnement est réglementé par le code de la route. Pour stationner ou pour vous arrêter, vous devrez ainsi respecter certaines règles de stationnement générales définies par ce dernier.

Le code de la route fixe les règles de circulation tout comme les règles entourant les stationnements.
- Premièrement, un véhicule, qu'il soit à l'arrêt ou en stationnement, ne doit pas gêner la circulation. Il ne doit également pas représenter un obstacle dangereux pour les autres usagers de la route : cyclistes, piétons, motos, services d'urgence, transports publics, etc.
- Deuxièmement, la réglementation interdit à l'automobiliste de s'arrêter en voiture ou de stationner sur les passages piétons et les trottoirs sauf dans les cas où un marquage au sol l'autorise expressément. Dans le cas contraire, il commet une infraction.

**********




***Pour rappel***

L'arrêt est strictement interdit sur le côté de la maison de santé sur la Départementale menant à Vayrac.

***Les routes de Plagne et de Laborie*** ont été reprises en point à temps afin de garantir une adhérence correcte des véhicules les empruntant.

*Le « point-à-temps » est une technique qui répare la chaussée ponctuellement, là où elle a subi des dégradations comme des nids de poule. Lors d'une réparation de chaussée au « point-à-temps », l'ouvrier répand une émulsion de bitume et de gravillons. Cette technique permet un entretien de la surface de la chaussée en redonnant de l'étanchéité. Les réparations ne sont effectuées que sur des surfaces ponctuelles. Le rejet de gravillons en excédent est alors inévitable. La présence de gravillons nécessite une signalisation temporaire adaptée.*



# CATASTROPHE NATURELLE

## Reconnaissance




Arrêté du 18 novembre 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

[...] Art. 2. – L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir droit à la garantie des assurés contre les
effets des catastrophes naturelles sur les biens faisant l'objet des contrats d'assurance visés au code des assurances,
lorsque les dommages matériels directs qui en résultent ont eu pour cause déterminante l'effet de cet agent naturel
et que les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont
pu être prises.
En outre, si l'assuré est couvert par un contrat visé au code des assurances, l'état de catastrophe naturelle constaté peut ouvrir droit à la garantie précitée, dans les conditions prévues au contrat d'assurance correspondant. [...]

Lot - Bétaille
Inondations et coulées de boue
17/10/2024
Les cumuls de précipitations lors de l'évènement présentent une période de retour égale à 10 ans.

# ESPACE COLLABORATIF ET PARTAGE

Projet







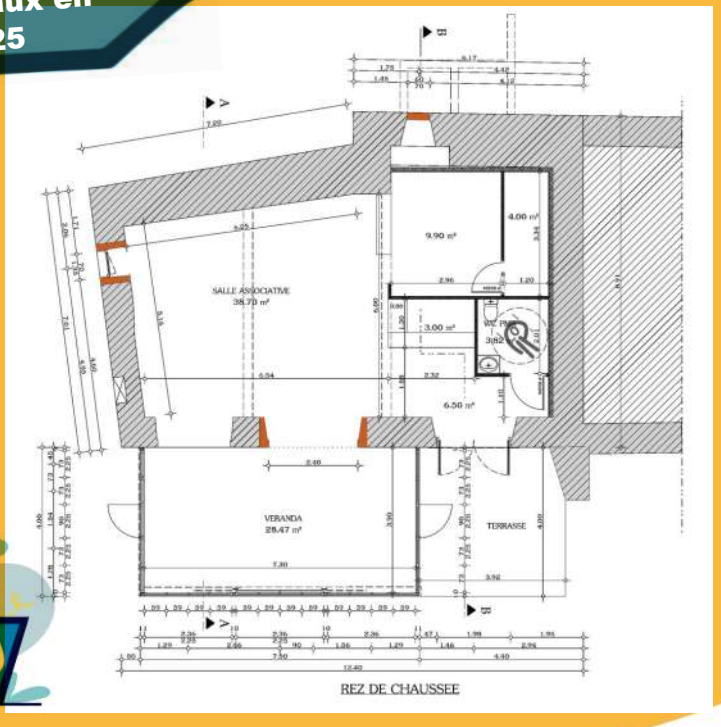




Prévisionnel du marché de travaux :
390.000 € HT (TVA à 20 %)

**Démarrage des travaux en mars 2025**





# REQUALIFICATION URBAINE, DESIMPERMEABILISATON ET LIAISONS DOUCES DE L'ÉCOLE AU CENTRE-BOURG

Avant-Projet






***Centre-bourg***
Sécurisation, organisation stationnement, végétalisation






***Place Rigal***
Sécurisation, création stationnement, sécurisation par cheminement piéton, végétalisation




***Ecole et périscolaire***
Sécurisation, organisation stationnement, sécurisation par cheminement piéton, création d'espaces privilégiés et conviviaux, végétalisation, ombrière



***Réalisation en deux tranches***
***Coût prévisionnel de l'avant-projet***
848 862,50 € HT

# PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Simulation



Plan Communale de Sauvegarde : Le PCS est un plan qui contribue, à l'échelle communale, à la prévention des risques et à la gestion des crises associées.

Le 08 mars 2024, par un temps exécrable, un exercice de mise en oeuvre du Plan Communal de Sécurité a été sollicité par la Préfecture.
L'équipe municipale a été informée de cette date en amont mais l'objet de l'exercice était inconnu.

A 20h, en salle du conseil, le scénario est dévoilé à l'équipe en place :

- Le Maire, Christian DELRIEU
- Le premier adjoint, Patrice GUINOT
- La deuxième adjointe, Aurélie VIGUERARD
- La troisième adjointe, Nathalie ARESTIER
- et Virginie BETAILLON, secrétaire de Mairie

***La commune de Bétaille se trouve en aval du barrage de Saint-Etienne de Cantalès (construction de 1945). Située en Zone d'Inondation Spécifique (ZIS), elle est exposée, en cas de rupture, à une montée globale des eaux d'environ 10m sous un délai variant entre 1h40 et 1h50. Ce scénario catastrophe viendrait perturber sévèrement le réseau routier départemental ainsi que les réseaux de distribution d'électricité, de téléphonie et d'eau potable.***

20h10 : prise de décision par le Maire pour une évacuation sur BETAILLE et QUEYSSAC LES VIGNES conformément au PCS (Château + église pouvant accueillir 700 personnes) ainsi que la salle des fêtes et l'église de Queyssac-les-Vignes

A 20h30, les premiers relais/référents de quartier arrivent à la Mairie pour endosser leur rôle ainsi que les employés communaux et conseillers.

Pendant près de deux heures, ***les employés communaux, Régis DELPY et Joël TOURON***, ont montré leur grand dévouement et connaissance experte du terrain, du matériel et de la commune. Ils ont été essentiels au bon déroulement de l'opération.
***Les relais de quartier impliqués dans la zone possiblement inondée*** sont allés au contact des habitants malgré le fait qu'il faisait nuit noire, froid, que la pluie n'a pas cessé de tomber et que ce n'était qu'une simulation. Leur implication a été sans nul doute d'une grande précision et abdénagtion. Leur fonction est capitale dans le déplacement de la population en lieu sûr.

22h45 : fin de l'exercice, débriefing à chaud par les deux observateurs de la Délégation Militaire Départemental 46.

- ***La conduite de cet exercice complexe par le Maire, ses élus et les volontaires s'est déroulée de façon efficace***, notamment par un décisionnel initial clair et un dossier PCS adapté.
- Le déroulement de l'exercice a mis en évidence un bon niveau de préparation. Le moindre détail d'exécution avait été préalablement pensé, de sorte que l'action puisse être menée sans à-coups, dans le calme, et avec l'assurance nécessaire.
- L'alerte a été diffusée instantanément à tous les RDQs par téléphone. Disciplinés, les RDQs ont pris en compte et suivi scrupuleusement les instructions dès leur arrivée en mairie. Les cartes de chaque secteur attribué étaient toutes plastifiées pour parer aux intempéries.
- Les capacités et la qualité d'hébergement sur différents sites sont excellentes et adaptées.

Quelques points importants restent à affiner : revoir le découpage de certains quartiers et équiper le relais de quartier en gilet jaune et autres matériels.

Tous nos remerciements vont à la population, les relais de quartiers et nos employés communaux sans oublier le regard professionnels de la Délagation Militaire Départementale et la Préfecture pour la mise en place de cet exercice.

# MAISON DE SANTE

## Une offre de soins totale

La maison de santé est aujourd'hui une réussite. Elle rassemble des professionnels de santé répondant à la demande de nos admistrés et des alentours.

***Docteur Dominique SYGALL***, médecin généraliste, DIU mésothérapie, (actuellement en maladie)
05 65 32 56 73

***Docteur Charles TRIQUET***, docteur en chirurgie dentaire, 05 65 37 45 94

***Jean-Pierre MESTRE***, Infirmier D.E., soins à domicile ou cabinet, 05 65 32 49 04
***Valérie VINAU***, Infirmère D.E., soins à domicile ou cabinet, 05 65 32 49 04
***Laura PIONNIER***, Infirmière D.E., soins à domicile ou cabinet, 05 65 32 49 04

***Virginie DALMASSO***, Psychomotricienne D.E.,
06 03 48 29 90

***Emmie CHOTARD***, Psychologue clinicienne,
06 95 29 78 19

***Nicolas NOGIER***, Masseur Kinésithérapeute D.E.,
06 95 61 26 41
***Vinciane BAQUET***, Masseuse Kinésithérapeute D.E.,
06 99 51 61 63

***Claire GAMBARINI-KARKI***, Kinésithérapeute D.E.,
05 65 32 45 62

02 décembre 2024
arrivée d'un médecin remplaçant pour deux jours par semaine et d'une infirmière de pratiques avancées pour les renouvellements le mercredi.

En janvier : le Docteur SYGALL devrait revenir à son cabinet.



# CANTINE SCOLAIRE
## Retraite !



D'abord employée de bureau, elle a décidé de changer de vie après la naissance de ses enfants. Et grand bien lui en a pris, puisqu'elle s'est ancrée **au poste de cuisinière à la cantine de Bétaille de 1991 à 2024** ! Quelle chance pour l'école de Bétaille et ses deux acolytes : Carennac et Queyssac-les-Vignes, faisant parties toutes trois du SIVU des 4 coteaux (ainsi que Végennes).

Sa cuisine d'abord très familiale a dû se professionnaliser tout au long de ses 33 années sans perdre en saveur et en qualité. Des mots ont fait leur apparition dans le langage et la pratique de la restauration collective : normes, hygiène, loi EGAlim, gaspillage alimentaire, approvisionnement durable, circuit court, etc, etc… **Bernadette s'est adaptée, ajustée, formée, et surtout, elle a régalé des centaines d'enfants pendant plusieurs décennies !** Sa droiture, son assiduité et efficacité, tout comme sa conscience professionnelle n'ont pas faibli durant toute sa carrière.

Nous ne pouvons que lui être reconnaissants de tant d'années passées à réjouir les papilles de nos enfants dont certains parents ont eux aussi regardé leur âge au fond des verres de ces mêmes cantines et qui se sont donc régalés des mêmes savoureuses préparations culinaires de Bernadette !

Bernadette s'en va en retraite profiter de sa famille, ses amis et loisirs ! Son cercle familial et amical aura sans doute le privilège de continuer à déguster ses bons plats (les veinards !).

**Elle laisse les commandes à Mathilde, tout aussi friande de bonne nourriture et de rigueur : la relève est assurée !**







# LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT

## Tous acteurs

La lutte contre l'isolement fait l'objet d'une attention particulière, avec la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre l'isolement, dévoilée en 2021.

L'isolement est un facteur aggravant les risques de perte d'autonomie, par la perte des capacités liées à l'immobilité et au repli sur soi et par la plus faible capacité des proches à repérer les signaux de danger.

Enjeu de chaque été, mais aussi de long terme, nous sommes tous possiblement en contact ou voisin d'une personne à mobilité réduite. Il en va de chacun de permettre de tenir à jour le registre des personnes vulnérables de notre commune.

En phase de prévention :

***Si vous êtes une personne seule, vulnérable ou si vous en connaissez, merci de nous communiquer nom, prénom et si possible coordonnées de la personne concernée***

en venant directement en Mairie,
par téléphone 05 65 32 41 03,
par mail mairie-betaille@info46.fr
(ou Nathalie ARESTIER 06 42 15 46 76).

En phase de gestion de crise, une équipe municipale pourra alors :
- Réaliser des appels et des visites pour alerter ou détecter (vérifier que tout va bien, orienter, …).
- Apporter de l'assistance à domicile pour les personnes les plus vulnérables (portage de repas, tournées de colis, …).
- Communiquer et diffuser les messages de prévention.




# SIVU des 4 Côteaux

## Nos écoles se portent bien !

L'ouverture d'une sixième classe au sein de notre regroupement pédagogique (Carennac, Bétaille, Queyssac-les-Vignes, Végennes) a été reçu, il y a deux ans, avec encouragements et soulagement. Les élèves sont désormais accueillis avec plus d'aisance et un encadrement adéquat au nombre d'inscrits.

L'effectif global sur l'année scolaire écoulée (2023/2024) a été de 136 élèves accompagnés par six enseignantes ainsi que des ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) sur l'école maternelle.

Le SIVU s'est réorganisé en interne afin d'offrir une gestion plus minutieuse des différents postes de dépenses, ce qui permet d'affirmer notre positionnement et soutien aux écoles (matériel ergonomique, consommables, hygiène, matériel pédagogique, etc…).

La classe des CE2/CM1 de Bétaille s'enrichit d'un vidéo projecteur interactif pour permettre d'enseigner sur un format pédagogique plus actuel et en plein développement (budget : 2 430 €).




Les effectifs pour 2024/2025 ne sont pas encore arrêtés, mais ils devraient être quasi similaires.

*Petite info... 2024 est l'année des 130 ans de l'achèvement de la construction de l'école de Bétaille.*

# INVESTISSEMENT

# Changement de personnel et investissements

Grâce au financement du SIVU, la cuisine centrale de Bétaille et l'office satellite de Carennac se dote des nouveaux outils (four, hotte, lave-vaisselle, etc…). Plus performants afin offrir une cuisine toujours plus saine, équilibrée, gouteuse et respectant les règles d'hygiène et sanitaire.

La peinture a été reprise en salle de restauration à Bétaille ainsi que les volets qui avaient quelques difficultés d'ouverture et de fermeture.

Mathilde LEONARD succède à Bernadette BEYSSEN qui prend sa retraite après 33 années passées à notre service.

***INVESTISSEMENTS SIVU***

*Lave-vaisselle (Carennac) : 2720 €*
*Eplucheuse 5 kg (Bétaille) : 2325 €*
*PC et écran (Bétaille) : 680 €*
*Armoire frigorifique positive et rayonnage plonge (Bétaille) : 2770 €*
*Four Vapeur prof. (Bétaille) : 12 840 €*
*Aspirateur (Queyssac) : 405 €*





## Mathilde, nouvelle Chefe cuisine centrale

J'ai tout d'abord étudie au lycee hôtelier de Souillac où j'ai obtenu mon BEP Cuisine ainsi que mon Bac Professionnel hôtellerie restauration option Cuisine

Puis, après plus de dix-huit annees d'experiences diverses allant de la restauration traditionnelle à la restauration collective, j'ai pu gagner en competences tant sur les bases culinaires que sur les nombreuses normes qui caracterisent ce metier.

Lors de ma dernière experience, j'ai passe et obtenu mon concours afin de devenir titulaire de la fonction publique.

J'ai, par la suite, candidate au poste rendu vacant par notre bien connue Bernadette ;

Ma candidature ayant ete retenue, j'ai effectue la fin d'annee scolaire dernière en sa compagnie, c'etait une periode riche d'echanges qui fut très importante pour la suite.

Cette nouvelle mission me permet d'evoluer encore en donnant d'avantage de sens à mon travail qui consiste à gerer une production dans son integralite, qui plus est, au sein d'un regroupement scolaire comme le nôtre ; cela prend encore plus de valeur à mes yeux en sachant mes proches, amis ou leurs enfants etre passe par ces ecoles et pour certains, y etre encore.

Le peu de recul que j'ai me permet de confirmer que cela correspond à mes attentes et relève d'une grande responsabilite.

Comme elle le fait depuis de nombreuses annees, Angelique oeuvre quotidiennement à mes cotes, elle est d'une aide precieuse.

*(photo : Angélique & Mathilde)*











*Le site « ma-cantine.agriculture.gouv.fr » a été mis en place par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire. Il permet aux collectivités locales de se renseigner sur les exigences liées à la qualité et à la gestion des repas scolaires. Il propose des outils et des ressources pour aider les gestionnaires de cantines à améliorer la qualité nutritionnelle des repas, à respecter les normes sanitaires et à optimiser les coûts. Cette ressource utile nous permet de vérifier notre conformité avec les recommandations nutritionnelles et améliorer la gestion de notre service.*

*Nous y sommes inscrits depuis la rentrée de septembre 2024. On peut constater que depuis, nous avons atteint 61% de produits bios et durables et que nous dépassons les objectifs législatifs.*



# VOUS N'AVEZ PLUS D'EXCUSES !

## A chacun sa poubelle !

Les sacs à crottes ou sacs pour déjection canine sont maintenant disponibles avec sa poubelle spéciale. Toutous, vos Maîtres n'ont plus d'excuses pour laisser notre espace public propre !







# STOP INCIVILITES




**La déchetterie du Syded à Bétaille vous accueille plus largement**

| | | |
|---|---|---|
| Lundi | | 14h - 18h |
| Mardi | 9h - 12h | 14h - 18h |
| Mercredi | | 14h - 18h |
| Jeudi | 9h - 12h | 14h - 18h |
| Vendredi | 9h - 12 h | 14h - 18h |
| Samedi | 9h - 12 h | 14h - 17h |

Déchetterie fermée le dimanche et jours fériés

**Conteneurs à verre à côté de l'aire de jeux espace du Couderc à Bétaille**

**Pour rappel : les dépôts sauvages de déchets au pied des conteneurs à verre ou de collecte d'ordures ménagères sont interdits et clairement passibles de sanctions : 90 € d'amende si le contrevenant est identifié.**
**La municipalité, par l'intermédiaire de son Maire qui a un pouvoir de Police, peut infliger une amende aux contrevenants voire des poursuites en justice.**







***Pour les prochains numéros du Lou Bétaillais, nous souhaiterions que tous les commerçants, artisans, entrepreneurs, entreprises, auto-entrepreneurs, etc.... qui le souhaitent, puissent se présenter ou se représenter à la population en quelques lignes. Pas d'offre commerciale. Parution une fois par an par entreprise. Votre texte à envoyer à aureliev.mairie@gmail.com***

# LES PETITS GESTES ...qui font du bien !







## Réaliser des travaux, oui mais pas à n'importe quelle heure !

*Le Conseil National du bruit a établi des tranches horaires permettant d'encadrer la durée des travaux : si vous entreprenez des travaux lourds, de rénovation complète par exemple, vous devez interrompre ces travaux aux horaires suivants :*

*Entre 20h et 7h du lundi au samedi. Toute la journée les dimanches et jours fériés.*

*Pour les travaux de bricolage pus légers, ils pourront se dérouler :*

*De 8h à 12h et de 14h à 19h30 du lundi au vendredi.*

*De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis.*

*De 10h à 12h les dimanches.*

**Quelles sont les heures pour faire du bruit le weekend ?**

De façon générale, le Conseil National du bruit autorise les nuisances sonores pour faire des travaux non professionnels (***bricolage, jardinage***…) lors des horaires suivants :

>> En semaine
de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30.
>> Le samedi
de 9h à 12h et de 15h à 19h.
>> Les dimanches et jours fériés
de 10h à 12h.

SYDED Lot

*Pour des évènements festifs, le Syded propose des Kits poubelles. Les associations doivent anticiper leur demande de 3 mois avant l'évènement.*

*Commande auprès du Syded de Saint-Jean Lagineste*
*05 65 10 86 19*

## *Point sur réunion Syded du Lot*

- Les tontes et feuilles ne seront plus acceptées en déchèterie à partir du 01/01/2025. Les laisser sur votre terrain, c'est faire une terre plus riche.
- Les tailles des haies (branches et branchages) seront toujours récupérées .

Rappel : brûler ses ordures est passible d'une amende de 450€ et plus.....

A partir du 01/01/2025, un QR Code sera attribué à tout utilisateur de la déchèterie (sous forme papier ou sur téléphone), inscription sur le site Internet du Syded du Lot.
Vous pouvez être accompagné pour cela par le référent environnement de votre village :
Mme Kysel Andrée -tél- 07 67 97 03 68.

Le composteur du centre bourg est bien intégré par les usagers qui pourront bientôt se servir du compost nouveau.

# L'ELAGAGE et VOIES PUBLIQUES

## Obligations, enjeux et sécurité

**Les arbres, arbustes et haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereux pour la sécurité en entravant la circulation des piétons, des véhicules et en réduisant la visibilité.**

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. **La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.**

***Rappel des obligations de taille et d'élagage des propriétaires riverains*** :

- **Élaguer ou couper régulièrement les plantations**, arbres, arbustes, haies, branches et racines **à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres**, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

- **Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs** (EDF, téléphonie, éclairage public).

- **Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public** (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

- Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'élagage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

Le maire peut, le cas échéant, contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'élagage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

**Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros** (article R. 116-2 du Code de la voirie routière). **Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.**

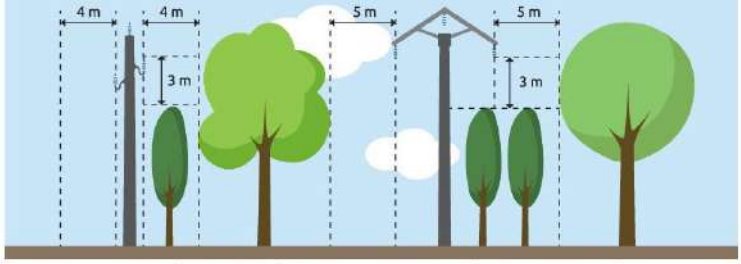
## Les règles et les distance par rapport aux lignes électriques

*Le poteau doit être libre d'accès sur un rayon de 1 m autour de celui-ci.*

### Distances à la construction des lignes électriques (norme NF C 11-201)

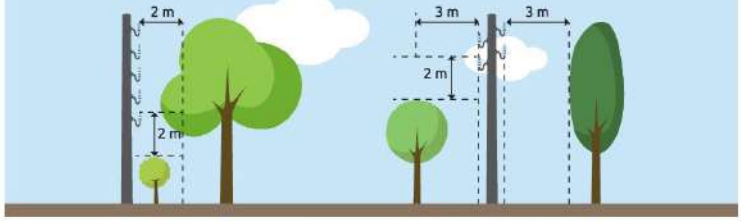
**LIGNES HAUTE TENSION (HTA)** - 15 ou 20 000 volts

**Attention :** les distances varient selon les types de lignes.




Isolateurs rigides — Isolateurs suspendus

**LIGNES BASSE TENSION (BT)** - 230/400 volts




En agglomération — Hors agglomération

**LIGNES ISOLÉES BASSE TENSION (BT)** - 230/400 volts




## Les responsabilités

### L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE DU PROPRIÉTAIRE OU DE L'OCCUPANT

Le propriétaire a la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur sa propriété si :

- la plantation de l'arbre est postérieure à la ligne ;
  ou
- le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Le propriétaire peut réaliser lui-même l'élagage ou faire appel à une entreprise agréée de son choix et à ses frais, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une DT-DICT* sur www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr.

** Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux*

### L'ÉLAGAGE EST À LA CHARGE D'ENEDIS

Dans les autres cas, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

## Règles de sécurité

### À respecter aux abords des lignes électriques

- Ne jamais toucher une ligne, même en câble isolé.
- Ne pas s'approcher, ni approcher d'objet à moins de 3 mètres des lignes de tension inférieure à 50 000 V, à moins de 5 mètres des lignes de tension supérieure à 50 000 V.
- Ne jamais toucher un arbre dont les branches sont trop proches d'une ligne en câble nu (à moins d'1 m en BT et 2 m en HTA), ou en contact direct avec un câble isolé.
- Ne jamais toucher une branche tombée sur une ligne mais prévenir le service "dépannage" d'Enedis au **09 726 750 suivi des deux chiffres de votre département**.
- Ne pas faire de feu sous les lignes électriques.
- Si un arbre menace une ligne, prévenir le service "dépannage" d'Enedis.

# Les entreprises que nous n'avons pas encore présentées !




**Anthony REGINATO**, je suis plaquiste/platrier sur la commune de Bétaille depuis Septembre 2021.
Après plus de 15 ans à me former et à perfectionner mes techniques afin d'apporter un travail de qualité et après être arrivé au rang de chef d'équipe, je décide qu'il est temps pour moi de me mettre artisan. Natif du nord du lot, je ne me voyais pas m'implanter ailleurs.

Pour toute demande d'information, je suis joignable au 06.74.80.90.31,
par mail : ets.reginato46@gmail.com
ou les réseaux sociaux sur EURL REGINATO

Au plaisir de vous rencontrer !




Nous sommes heureux de vous annoncer l'ouverture prochaine (courant de l'année 2025) au 17 rue du Barry d'Estève, d'une petite boutique indépendante dans votre commune, nommée « FASHION NM ». Vous y retrouverez des vêtements, chaussures & accessoires à petit prix. Ma devise c'est d'avoir des prix accessibles pour tous et de partager un moment convivial avec vous !

A votre disposition,
Malory GOHIER




**L.E.S ESPACES VERTS**,
Laurent Coffinier
Travaux d'élagage et d'abattage d'arbre
07 55 43 48 69
laurentcoffinier46@icloud.com




## La Baie Thaï,

COMME LE PORTE BIEN SON NOM, SE SITUE À BÉTAILLE. 800 ROUTE DE CARENNAC.

VOTRE PREMIER TRAITEUR EPICERIE ÉVÈNEMENTIEL ASIATIQUE : OUVERT DU MARDI AU SAMEDI DE 18H À 21H (FERMETURE LE DIMANCHE / LUNDI).
VOUS Y TROUVEREZ DES STARTERS TELS QUE DES NEMS, SAMOUSSAS OU ENCORE BOUCHÉES CREVETTES À LA VAPEUR. MAIS AUSSI DES PLATS COMPLETS.
UN BOL = UNE PERSONNE = UN PRIX.
RIEN DE PLUS SIMPLE. CHAQUE PLAT EST FAIT MAISON, FRAIS, AVEC DES PRODUITS BIO LOCAUX.
LE CONCEPT ? UNE CARTE CHANGEANTE, AU GRÉ DES NOUVEAUX ARRIVAGES DE PRODUITS FRAIS, MAIS ÉGALEMENT DE L'INSPIRATION DE LA CUISINIÈRE...
CELA DANS LE BUT DE TOUJOURS RENOUVELER SES RECETTES, ET VOUS FAIRE DÉCOUVRIR DE NOUVELLES SAVEURS D'ASIE..
POUR LA BONNE ORGANISATION DE VOS COMMANDES, IL EST PRÉFÉRABLE DE COMMANDER LA VEILLE POUR LE LENDEMAIN MIDI, OU LE MATIN POUR LE SOIR.
BIEN ÉVIDEMMENT VOUS ÊTES TOUJOURS LES BIENVENUS QUAND VOUS LE SOUHAITEZ AUX HEURES D'OUVERTURE.
VOUS RETROUVEREZ TOUTES LES DERNIÈRES NOUVELLES DE LA BAIE THAÏ SUR SA PAGE FACEBOOK : LA BAIE THAÏ.
LA BAIE THAÏ SE CHARGE ÉGALEMENT DE VOS ÉVÈNEMENTS EN MOYEN/GRAND COMITÉ. IL SUFFIT DE L'APPELER POUR UN DEVIS. ET SI L'ENVIE VOUS DIT DE CUISINER UN PLAT ASIATIQUE, LA BAIE THAÏ VOUS FOURNIRA TOUS LES PRODUITS NÉCESSAIRES DE SON ÉPICERIE POUR VOUS AIDER À VOS RECETTES MAISON.

NE TARDEZ PLUS ! ELLE VOUS ATTEND DÉJÀ ! À TRÈS BIENTÔT !






Date de début : 16 janvier 2025
Date de fin : 15 février 2025

Opération de dénombrement de la population d'un pays. Le recensement consiste en un comptage systématique de la population vivant sur un territoire donné, à une date donnée.

**Agents recenseurs**:



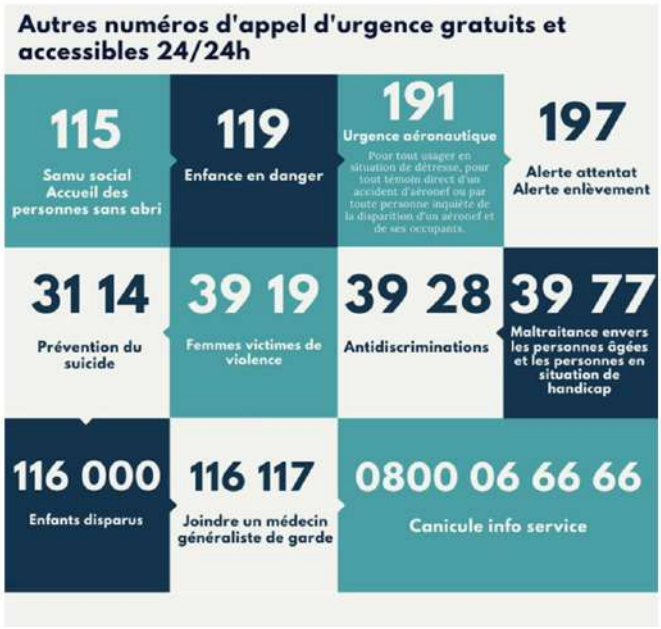
- Jean-Pierre KYSEL (Bourg + haut de Bétaille))

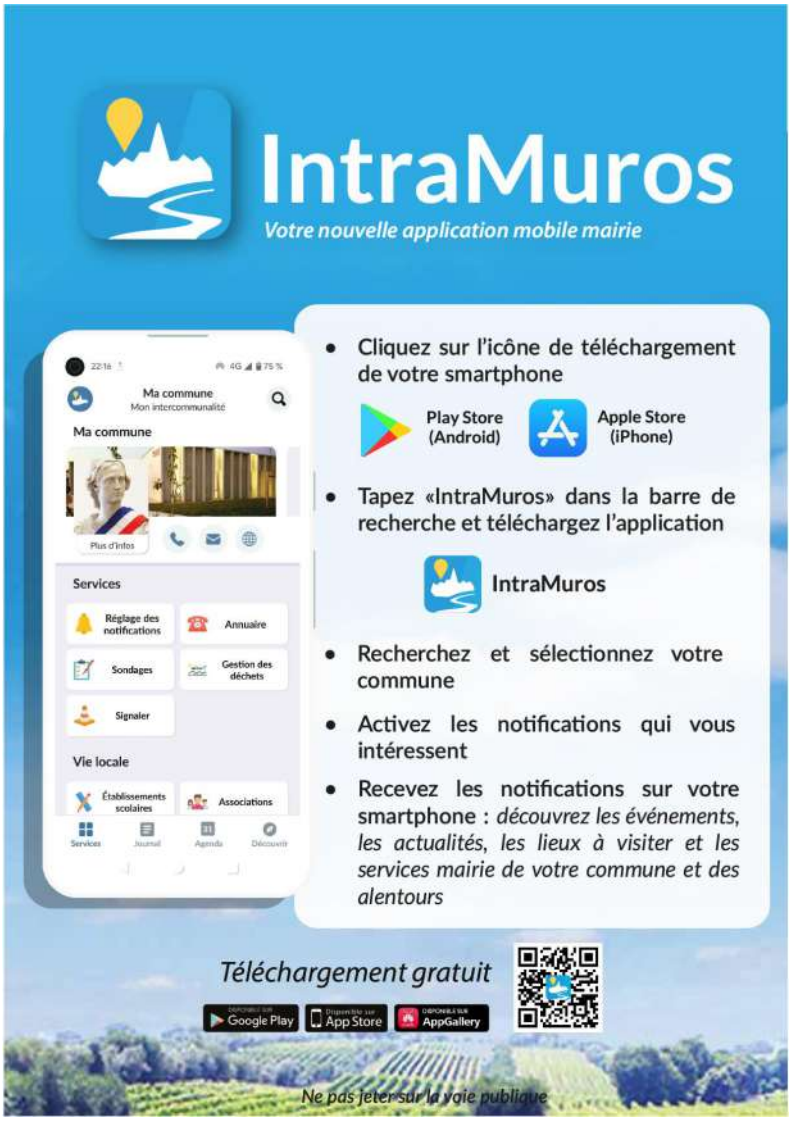


- Betty FOUSSIGNIERE (bas de Bétaille)

**Coordinatrices** :
- Nathalie ARESTIER,
- Virginie BETAILLON,
- Andrée KYSEL.



## MANŒUVRE INCENDIE DES POMPIERS DE VAYRAC BETAILLE

*Dimanche 29 septembre en début de matinée, 19 Sapeurs-pompiers du centre de secours de Vayrac/ Bétaille ont participé à leur manœuvre mensuelle.*
*Un bâtiment de la Mairie de Bétaille servait d'écrin à cet exercice avec l'accord de la Mairie de Bétaille.*
*Il s'agissait d'un incendie dans un bâtiment R+2.*
*Au programme : sauvetages et mise en sécurité de 4 victimes, alimentation, établissement, localisation et extinction d'un sinistre, reconnaissances en milieu enfumé.*
*Chaque Sapeur-pompier a pu, à cette occasion parfaire sa technique en accomplissant sa mission et le groupe a pu apprendre à réagir avec cohérence devant une intervention d'envergure. Le Capitaine Didier LAVAL, chef de centre de secours de Vayrac/ Bétaille, ainsi que son adjoint le Lieutenant Bernard MONTEIL remercient la municipalité de Bétaille pour la mise à disposition du bâtiment, et d'avoir invité la population à assister a cette matinée.*

*Le centre de secours de Vayrac/ Bétaille recrute femme, homme, de 17 à 55 ans.*
*Renseignement 06 79 58 64 04 .*







Téléthon

## TÉLÉTHON 2024 à BÉTAILLE

L'édition 2024 du Téléthon de Bétaille c'est terminée lors du WE des 26 et 27 Novembre.

Après des semaines de préparation, une nouvelle fois l'association du Trait d'Union, organisatrice de cette grande manifestation va retourner à L'AFM un montant de **3 971 €**.

Les organisatrices adressent leurs sincères remerciements à tous les bénévoles, participants et donateurs, pour le temps, l'énergie et la passion consacrés à cette 38ème édition pour aider l'AFM et la recherche.

Les résultats confirmés :
- Bourse aux vêtements organisée par le trait d'Union : 2 130 €
- Rando du Rallye Castine organisée par l'Ecurie des 1000 tours : 500 €
- Vente de livres par la bibliothèque : 274 €
- Don du Comité des Fêtes de Bétaille : 150 €
- Dons des particuliers : 917 €

ICI
ON EST SOLIDAIRE
TÉLÉTHON
2024

AFMTELETHON

**TOTAL : 3 971 €**



# ADRESSAGE
# et CHANGEMENT D'ADRESSE

**Depuis octobre, vos courriers postaux ne suivent plus si votre adresse n'est pas à jour.**

La Mairie vous informe !

Informations utiles...

12/11/2024

Nous vous rappelons qu'il est maintenant impératif de communiquer votre nouvelle adresse (n° + nom de rue/route/chemin) depuis que l'adressage a été réalisé sur la commune.

Pour plus de facilité, nous vous conseillons de renseigner vos nouvelles coordonnées sur le site internet du service public à la page suivante : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193
Vos principaux organismes en seront informés (CPAM, CAF, EDF, La Poste, Pôle emploi, les impôts...).

Pour les autres organismes (fournisseurs d'énergie, d'eau, téléphone, internet, banques, ...), il vous faudra également leur communiquer votre nouvelle adresse par vos moyens d'échanges habituels.

## Forum des associations

3ème édition





La 3ème édition du forum des associations a eu lieu samedi 08 septembre de 9h à 14h.

Pour la première fois, nous avons dû nous replier à l'intérieur de la salle polyvalente, annexe et espace e-culturel, une pluie torrentielle ayant décidé de nous accompagner tout au long de cette matinée. Elle a bien entendu contrarié bon nombre de visiteurs mais n'a pas entâché la volonté de nos quinze exposants d'être présents malgré tout !

Nous espérons les retrouver l'année prochaine et à l'extérieur, sous un soleil rayonnant et motivant ainsi les inscriptions en ce jour de forum.

Cette matinée avait commencé par un café et sera clôturée par la présence de notre Maire autour d'un pot de l'amitié associative !

Belle saison à nos associations qu'elles soient culturelles, sportives, artistiques ou autres !

# LES ASSOCIATIONS

L'association

## LE TRAIT D'UNION

Association dédiée aux activités artistiques, culturelles et ludiques qui rassemble près de 120 membres.

En effet, le TRAIT D'UNION a accueilli récemment les activités gérées auparavant par l'association NOSTRE PAIS animée par DENISE FEIX, pendant de très nombreuses années.
Il s'agit de : Conversation anglaise, peinture, mémoire.
Madame FEIX a souhaité passer la main, pour un repos bien mérité.
Saluons au creux de ces lignes son énergie et sa ténacité. Elle a beaucoup apporté à la vie culturelle de BETAILLE , et nous la remercions chaleureusement.

Tous les bénévoles de l'association auront à cœur de poursuivre cette mission de lien social entre tous les Bétaillais avec les diverses activités…




L'association

## UNIS-VERS-CIEL

vous propose son 5ème salon bien-être et artisanat ", le 22 Novembre
De 10h à 17h
Salle polyvalente.

l'occasion de profiter de séances découvertes tels que :
- cartomancie
- Réflexologie
- massages bien-être
- Hypnothérapeutes
- communication Animale
- créations bijoux en pierres naturelles

et pleins de surprises pour préparer les cadeaux de Noël !

Buvette et restauration ( la baie thaï) sur place
Renseignements et inscriptions
associationunisversciel@gmail.com "




**ACTIVITES DE L'ASSOCIATION**

Le lundi : DANSES COUNTRY de 19H00 à 21H00
Salle des fêtes de Vayrac. Contact : Brice COLONNA. Tél. 07 69 19 80 99

Le mercredi : ATELIER CREATIF de 1400 à 17H00
Salle annexe de Bétaille. Contact : Claudine GUINOT. Tél. 06 43 18 86 71

Le jeudi : JEUX DIVERS ( tarot le 1er jeudi du mois) de 14H30 à 17H00
Bibliothèque de Bétaille. Contact : Odile DUPUY FROMY. Tél. 06 12 01 54 21

Le vendredi : PROMENADE SANTE à partir de 10H00 les beaux jours
(14H00 le reste de l'année)
Départ grand parking de Bétaille. Contact : Monique ROBERT Tél. 06 31 48 57 84

**PROGRAMME 2023 / 2024**

Samedi 25 / Dimanche 26 Novembre 2023
Bourse aux vêtements pour le TELETHON de 9H00 à 17H00
Salle polyvalente de Bétaille

Dimanche 3 Décembre 2023
Repas de fin d'année 12H00. Salle polyvalente de Bétaille
30 Euros vin compris

Dimanche 18 Février 2024
Karaoké 15H00 Salle polyvalente de Bétaille. Entrée libre

Dimanche 2 Juin 2024
Repas spectacle 12H00 avec le théâtre "La Puybrenelle"
Salle polyvalente de Bétaille

Dimanche 29 Septembre 2024
Assemblée Générale. 10H30. Salle polyvalente de Bétaille

Les Silver Dancers de la section country proposent des stages avec Yvette DELERUE, professeur diplômée de la Fédération Française de Danse country, à la salle polyvalente de Bétaille, les dimanches suivants :

17 Décembre 2023, 4 Février 2024, 28 Avril 2024

L'association théâtrale
LA PUYBRENELLE

C'est la rentrée, les activités reprennent !

Un atelier théâtre pour adultes vous attend le jeudi à 18H00 salle polyvalente de Bétaille. Venez vous détendre et rire. Cet atelier est mené par Joëlle.

Fanny a recommencé les répétitions pour une pièce de théâtre que vous pourrez apprécier en mars et avril.

Nous espérons pouvoir relancer un spectacle café-théâtre.

Pour tous renseignements : Joëlle au 06 71 47 01 98



L'association
COMITE DES FETES

Cette année 2024 a été riche en événements :

- Pour la Pascade, le repas « tête de veau » a réuni près de 70 convives .

- En mai le vide-greniers avec les floralies, reprises par « le Trait d'Union », ont connu un vif succès. Ce même mois le Comité des fêtes a mis en place une buvette avec grillades sur le circuit du rallye Castine.

- Début juillet, c'était la 2ème édition de la « fête du lavoir » en version plutôt humide.

- Et enfin la fête votive des 3 et 4 août, avec la soirée du vendredi animée par le DJ « Discosiente » et le samedi soir avec le traditionnel repas « saucisse/ aligot » suivi de l'animation TTC et d'un magnifique feu d'artifice.
Ont eu lieu le vide-greniers du 8 septembre et la 2ème édition du « Marché de l'Avent des 23 et 24 novembre.

Le Comité des fêtes remercie la municipalité , l'association « Terroir et qualité » et les commerçants du village pour leur aide tant financière que matérielle.
Mais surtout un grand merci à tous les bénévoles qui ont oeuvré à la réussite de toutes ces animations.

L'association
BROUILLON DE CULTURE

Bibliothèque : des expos, des livres et des jeux
La bibliothèque de Bétaille toujours aussi dynamique avec de nouveaux livres, des expos et des jeux.

Dès cette rentrée, la bibliothèque a ouvert le bal avec une conférence du Pays d'Art et d'Histoire sur les tableaux du Louvre cachés pendant la seconde guerre mondiale dans notre région ou comment le nord du Quercy est-il devenu refuge pour ce patrimoine menacé ? Pascale Thibault, administratrice du Centre des monuments nationaux des châteaux de Castelnau-Bretenoux et Montal, a retracé l'histoire de la protection des collections nationales sur notre territoire en cette période de conflit.
Toujours en partenariat avec le pays d'Art et d'histoire, la bibliothèque accueille aussi une exposition jusqu'au 10 octobre sur le thème « Entre nos causses et vallée, les enfants aux portes du temps ». Une exposition qui raconte la vie quotidienne de Louise, 8 ans, née au début du siècle dernier à travers l'école, les activités de la maison et de la ferme. Bon nombre d'entre nous y ont retrouvé des souvenirs.
Olympisme, nouveaux livres et toujours des jeux.
En cette année olympique et dans le cadre du festival Résurgences de Cauvaldor, intitulé « Sportive attitude », autour de la figure du journaliste sportif Roger Couderc, né à Souillac en 1918. La bibliothèque a accueilli un atelier d'initiation au moulage avec l'artiste Anaïs Hay, le 25 octobre à 15h et a exposé des œuvres de l'artothèque du Lot jusqu'au 23 novembre.
Et le 16 novembre, la bibliothèque renoue son partenariat avec la Fête du livre du Vignon en Quercy. Enfin, de nouveaux livres sont arrivés à la bibliothèque, choisis avec l'aide des lecteurs et lectrices, notamment des livres pour enfants. Et les jeux sont toujours là puisque c'est autour d'eux que se sont déroulés les ateliers intergénérationnels des 18 et 25 septembre, en partenariat avec le Trait d'Union dont les membres continuent à venir tous les jeudis jouer à la bibliothèque et cherchent de nouveaux partenaires.

L'association

## LE TRAIT D'UNION

8ème édition de la DICTEE BETAILLAISE !
Samedi 8 février 2025 à 14h30
Salle annexe

DICTEE et exercices de français niveau certificat d'études primaire.
Inscription par sms 06 05 27 01 38
Participation de 2 €

L'association

## FOOTBALL CLUB DU HAUT QUERCY

La rentrée de l'école de foot du FCHQ s'est très bien déroulée malgré un temps capricieux. Notre école de foot accueil plus de 120 licenciés avec 12 équipes de jeunes : 2 équipes U7, 3 équipes U9, 2 équipes U11, 2 équipes U13, 2 équipes U15 et 1 équipe U17 en entente avec Valroc.

Nous proposons tjrs une activité « baby-foot » dès 4ans, 1 samedi sur 2 de 10h45 à 12h.

Suite à l'accroissement du nombre de licenciés de l'école de foot, nous recherchons éducateur(ice)s, accompagnants(ices) et dirigeant(e)s bénévoles. Nous conservons bien sûr une politique de formation pour les nouveaux éducateurs.

Pour nos seniors aussi la rentrée estivale fut une réussite.

L'équipe fanion est lancé sur un beau parcours en coupe de France (3ème tour) et espère un beau classement comme l'année dernière (2ème place) au meilleur niveau départemental.

Notre équipe 2 espère continuée sur sa lancée de l'année dernière, finissant 1er de D3 et accédant donc pour la première fois à la D2.

Notre équipe 3 continue à attirer du monde grâce, mélangeant jeunes et vétérans.

Nos féminines espèrent elles un beau classement à la fin de l'année après une préparation estivale ponctuée par 2 jours de randonnée au Puy Mary.

Le FCHQ a également créé son équipe Vétérans, de nouvelles recrues sont encore les bienvenues pour enrichir notre équipe doyenne.

Pour nous rejoindre, nous vous accueillerons :

> Pour l'EDF : en présentiel tous les samedis à la plaine des jeux de Carrenac, ou par téléphone au 06 32 31 85 38.
> Pour les Séniors, Féminines et Vétérans : tous les vendredis soir à partir de 19h30 à la plaine des jeux de Carrenac, ou par téléphone au 06 60 92 13 41.

Pour suivre toute notre actualité, nous vous invitons à nous suivre sur les réseaux sociaux : @football club du haut quercy

Sportivement,
Mathieu Lopes
Vice-président FCHQ

L'association

## LA CHORALE DU HAUT QUERCY

Une chorale pas comme les autres !

C'est sous la direction de Pierre Barrière que nous nous retrouvons tous les mercredis soir à Bétaille à 20h30.
Il dirige également l'harmonie de Beaulieu-Vayrac. Nous sommes donc portés par son dynamisme, sa précision et son éclectisme!
Nous faisons de temps en temps appel à une professeure de chant avec qui nous expérimentons une approche globale du chant issue de la psychophonie.
Notre chorale est ouverte à tous et se veut avant tout humaine et conviviale que ce soit à l'occasion des répétitions, des concerts et autres rencontres...

Venez nous rencontrer :
Nous serons présents au forum des associations le 7 septembre à Bétaille ;
La reprise des répétitions se fera le mercredi 18 septembre

Pour nous contacter 2 numéros de téléphone:
Véronique Chemin: 06 77 69 59 87
Edmonde Taylor: 06 51 21 59 37



L'association
des Parents d'Elèves
Bétaille Carenna
Queyssac-les-Vignes
Végennes




Cette année l'APE a réalisé quelques actions comme le loto, marché de noël, floralies, mais malheureusement nous manquons de parents bénévoles pour nous aider à tenir les stands.
Pour l'année à venir nous allons réaliser de nouvelles actions comme un loto, marché de noël, vide ta chambre, repas de fin d'année.
Plus que jamais nous avons besoin de vous : parents, grands-parents et autres membres de la famille, afin que l'APE puisse toujours subvenir aux sorties scolaires de nos enfants
Un apéritif sera offert dès les premières semaines de la rentrée aux élèves, parents, enseignantes, personnels scolaires et périscolaire, l'occasion de tous faire connaissance pour cette nouvelle année.

***

L'APE à renouvelé son bureau suite à l'assemblée générale au mois de Septembre, Laure Momboisse et Eulalie Cam ont pris la co-présidence de l'association, et de nouvelles et nouveaux venus en tant que membre actif.
Nous pouvons toujours compter sur nos membres actifs qui sont là depuis des années.
Des événements ont déjà lieu comme un vide ta chambre et le premier halloween de l'association
Nous serons présents aux marchés de noël de Bétaille et de Carennac
D'autres événements auront lieu durant cette année scolaire, comme un loto, et nous serons sur différents vide grenier.
Plus que jamais nous avons besoin de vous parents, grands-parents et autres membres de la famille, afin que l'APE puisse toujours subvenir aux sorties scolaires de nos enfants.
On compte sur vous pour cette nouvelle année scolaire pleine de nouveautés.






Bétaille Nature & Patrimoine

L'association
BETAILLE, NATURE & PATRIMOINE

Bétaille Nature et Patrimoine est une jeune association qui a vu le jour en 2021.
Elle s'est fixé 3 domaines d'intervention : la réfection et valorisation du petit patrimoine ; la création et l'entretien de chemins de randonnée ; l'organisation d'actions citoyennes liées à l'environnement.
Elle a aussi pour objectif de favoriser des moments de convivialité, de rencontre et d'échange.
La particularité de cette association, qui compte une centaine d'adhérents, est de ne pas avoir de bureau constitué mais d'être dirigée par un collectif de 15 personnes pour une gouvernance collégiale et horizontale.

A son actif depuis sa création :
- Journée citoyenne de ramassage de déchets.
- Journées du patrimoine : Balade contée aux lampions et contée par ses habitants.
- Nettoyage et balisage du circuit n°1 : « Circuit du four à pain » 8,6 km.
- Journées du patrimoine : Les berges de Dordogne.
- Nettoyage et balisage du circuit n°2 : « Entre Palsou et Dordogne » 11,2 km.
- Soirée contée dans le bourg avec Clément Bouscarel.
- Participation aux différents forums des associations.
- Matinées de nettoyage et entretien du circuit n°2 qui a nécessité de nombreuses heures de travail.

Un dossier important est en cours de finalisation et devrait se concrétiser en 2025 : la réfection du four à pain de Plagne. La municipalité en assure la partie administrative et financière. L'association participera à sa démolition partielle, sous la direction de l'artisan maître d'œuvre et organisera des festivités autour du pain.

Un grand merci aux adhérents, aux bénévoles du dimanche matin, à toutes les personnes qui participent à nos manifestations ou nous soutiennent d'une manière ou d'une autre.

Si vous souhaitez adhérer ou nous rejoindre :
betaille.nature.patrimoine@gmail.com et Facebook

# DEMARCHES ADMINISTRATIVES

***Retrouvez toutes les informations utiles sur "service-public.fr"***

## CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Durée de validité : 15 ans pour les adultes et 10 ans pour les enfants.



## PASSEPORT

Délai d'obtention : environ 1 mois.
Durée de validité : 10 ans pour les adultes et 5 ans pour les enfants.

*Les demandes de passeports et de cartes d'identité se font uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi à la Mairie de Saint-Céré (ou d'autres communes). Pour cela contactez l'accueil au 05 65 10 01 10.*

*Au préalable vous devez effectuer une pré-demande en ligne et vous présenter lors de votre rendez-vous obligatoirement avec :*
*- le récapitulatif de cette pré-demande ou bien le numéro qui lui correspond,*
*- les différentes pièces à fournir selon votre cas.*

## RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes français qui ont atteint l'âge de 16 ans doivent se présenter en Mairie munis de leur pièce d'identité, du livret de famille des parents.
La demande peut également être effectuée par un représentant de l'autorité parentale.




## DEMANDE D'ACTE DE NAISSANCE, MARIAGE, DECES

L'acte doit impérativement être demandé au lieu de naissance, mariage ou lieu où a été dressé l'acte de décés.

*Se présenter en Mairie, muni d'une pièce d'identité pour les actes établis dans la commune ou présenter sa demande par écrit à la mairie concernée en notant noms, prénoms et date de l'acte concerné en joignant une enveloppe timbrée à votre adresse.*

## RECONNAISSANCE

Un couple non marié peut reconnaître son enfant avant la naissance.

## ATTRIBUTION DU NOM DE FAMILLE

Les parents peuvent choisir le nom de famille de leur enfant, père et/ou mère dans un sens ou dans l'autre. Si les parents ont déjà un double nom, ils ne pourront transmettre qu'un seul nom. A défaut de déclaration conjointe, l'enfant prend le nom du mari ou du premier reconnaissant.

## MARIAGE / PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

Prendre rendez-vous auprès de la Mairie.

## DECES

La déclaration de décès doit être faite dans un délai de 24 heures suivant le décès. Se présenter avec certificat médical de décès, livret de famille du défunt, pièce d'identité du déclarant.



## INSCRIPTION ELECTIONS

Pièces à fournir :
- pièce d'identité,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois.




## LA MAIRIE




lundi et vendredi de 13h30 à 17h
mardi et jeudi de 8h30 à 12h
*Sur rendez-vous avec Monsieur le Maire.*
05 65 32 41 03 ***mairie-betaille@info46.fr***

## L'Agence Postale Communale



Délocalisée à côté du nouvel espace e-culturel, Céline et Virginie vous accueillent comme suit :

lundi 9h à 12h — mardi 13h30 à 17h
jeudi 13h30 à 16h30 — vendredi 8h30 à 12h
samedi 9h30 à 12h

***La distribution du Lou Betaillais est réalisée par l'équipe municipale en fonction des contraintes professionnelles et familiales de chacun. Tous les quartiers ne sont donc pas distribués en même temps ; quelques jours de décalage entre les uns et les autres peuvent être constatés. Un peu de patience, il arrivera forcément dans votre boite aux lettres !***